



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE : EN RÉSUMÉ

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence vise à mettre en place des moyens de prévention et à prévoir les actions lorsque surviennent ces situations. Le plan de lutte inclut également des sections sur les mesures de soutien et sur les conséquences éducatives.

www.

Pour plus d'informations concernant les éléments du Plan.



PRIORITÉS

- Encourager un environnement scolaire basé sur le respect mutuel et l'inclusion.
- Développer le processus de demande d'aide en promouvant les ressources de soutien aux élèves à l'école et dans la communauté, en plus d'entretenir la collaboration avec les partenaires (CIUSSS, maison des jeunes, YMCA, etc.).
- Mettre en place des pratiques éducatives inclusives tout en permettant une gestion positive des comportements.

MOYENS DE PRÉVENTION

- Déploiement continu et bonification du programme SCP (soutien aux comportements positifs).
- Formation continue du personnel scolaire (surveillance active et bienveillante, l'intervention 100%, diffusion des protocoles d'intervention, etc.)
- Ateliers de prévention et de développement des compétences personnelles et sociales (Hors-Piste, Oser être soi-même, CUMULUS, Blues, CIEL, etc.).
- Maintien du comité santé bien-être afin d'analyser les besoins du milieu et de mettre en place des actions et interventions appropriées.

POUR SIGNALER UNE SITUATION

Élèves : Entrer directement en contact avec le technicien ou la technicienne en éducation spécialisée (TES), les psychoéducatrices, avec la direction ou la direction adjointe. (voir pages 16 du plan de lutte)

Parents : Pour communiquer avec la direction ou la direction adjointe de niveau
Numéro de téléphone : 514 276-3746 p.1040
Courriel : direction.pglo@csmb.qc.ca



Lien vers le Plan de lutte complet de notre école

www.



VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP).

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP).

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

La notion de violence à caractère sexuel s'entend de toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique (Loi visant à prévenir ou à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur) [RLRQ, chapitre P-22.1].